

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 27 janvier à 20H00, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

Madame Anne-Paule RALUY qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY,
Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Madame Raymonde PISSAVY,
Monsieur Jacques IELSCH qui donne procuration à Monsieur Nagi AKKAOUI,
Madame Sandra MARTIN, Absente.

M. Nagi AKKAOUI a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Accueil de Madame Sandra VIANA, remplaçante de la secrétaire comptable, en poste à compter du 1^{er} mars 2017 pour une période de 4 mois de tuilage, et de Madame Mélanie TRASSOUDAINÉ, nouvel agent postal communal.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2016

Madame LEMETAYER demande que soient apportées quelques modifications au sein du procès-verbal du 21 décembre 2016 : « les huisseries des logements du 3 rue de l'Hôtel de ville vont être rénovées et non pas remplacées ». Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU FOYER RURAL : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Maire informe le conseil que le cabinet d'architecture HOGE_VINCENT-ROSI de NOYERS-SUR-SEREIN est retenu pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du foyer rural.

TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE VOIRIE AVENUE CHARLES DE GAULLE : ENTREPRISE RETENUE POUR EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le Maire informe le conseil que la consultation auprès des entreprises a eu lieu pour les travaux d'aménagement de l'Avenue Charles de Gaulle mais que de nouveaux éléments sont à étudier concernant l'évacuation des eaux pluviales. En effet, la commune a reçu des préconisations de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui nécessite une étude complémentaire. Le conseil décide de ne pas donner suite à la consultation et de repousser les travaux initialement prévus début mars, à l'automne 2017.

AVENANT AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Décision reportée au prochain conseil.

TRAVAUX BLOCS SANITAIRES TERRAIN DE CAMPING

Le Maire fait part au conseil de l'état dégradé des blocs sanitaires du terrain de camping : l'un est à l'abandon, l'autre en très mauvais état. Le bail prévoit que c'est au gérant d'effectuer les travaux mais ce dernier ayant déjà réalisé plusieurs dépenses de remise en état du camping, ne peut se permettre de prendre à sa charge cette opération onéreuse. Madame LEMETAYER présente deux devis pour la démolition d'un bloc et la pose d'un chalet sanitaires. Le conseil décide à l'unanimité des voix exprimées que la commune prenne à sa charge ces travaux.

12 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude LEROY avec procuration de Mme Anne-Paule RALUY).

DEVIS AZIMUT CONSEILS POUR DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BATIMENT COMMUNAL 20 RUE THENARD

Le conseil ayant décidé la mise en vente du bâtiment communal sis 20 rue Thénard, le conseil accepte le devis de la société AZIMUT CONSEILS pour la réalisation du diagnostic amiante, plomb et performance énergétique.

ACHAT BATIMENT DU CAFÉ FRANÇAIS

Suite à l'estimation par France Domaine de la valeur vénale de l'ensemble immobilier situé 42-44b rue des Treilles, le conseil décide à l'unanimité des voix exprimées d'acquérir le bien immobilier (le café, la boutique et les appartements), cadastré G n°106, 786 et 788 pour un montant de 150 000€. Des devis seront demandés pour la mise aux normes du bâtiment. Le fonds de commerce reste à vendre.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL AU 2 RUE DE LA MAIRIE

Suite aux informations fournies par l'ADIL, le conseil fixe le montant du loyer pour le logement sis 2 rue de la mairie à 450€/mois.

ACQUISITION DE TERRAINS OU PORTIONS DE PARCELLES PRIVÉES SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC SUITE A TRAVAUX DE VOIRIE DANS DIVERSES RUES COMMUNALES ET RÉDACTION DES ACTES ADMINISTRATIFS

La commune de Sergines a réalisé durant ces dernières années divers travaux d'aménagement de voirie dans le bourg (route, trottoirs, réseaux ...) qui ont nécessité une emprise sur des propriétés privées.

Le Maire rappelle qu'un dossier a été ouvert en 2013 concernant les travaux de la Côte aux Oies et Côte aux chiens. Le conseil municipal réuni en séance le vendredi 15 novembre 2013 avait délibéré pour acheter les portions de terrains concernés par l'emprise des aménagements de voirie, et fixé le montant d'achat à 1.50 le m².

Ce dossier n'ayant pas été mené jusqu'à son terme, il s'agit aujourd'hui de le reprendre pour régulariser la situation de la commune.

À cela, s'ajoutent de nouvelles parcelles situées essentiellement rue de l'Ecce Homo et sur les lieux-dits Les Vignes Noires et Le Pignon. Ces parcelles ont été recensées et la surface d'emprise déterminée par le cabinet AZIMUT CONSEILS. Il s'agit de les passer du domaine privé au domaine public.

Cette opération se formalise par la rédaction d'acte de cession en la forme administrative par la mairie. Madame Audrey LE GALL, recrutée le 09 janvier 2017, est chargée d'assurer cette mission.

Le conseil, délibère et fixe le prix d'achat pour ces nouvelles acquisitions à 1.50 le m² comme précédemment délibéré pour les parcelles de la Côte aux Oies.

La 1^{ère} adjointe sera chargée de la signature des documents administratifs.

Une correction est apportée à la délibération du 15/11/2013 pour passer la surface de la parcelle cadastrée ZM 345 – Propriété AUBERT de 100m² à 104m².

SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE : ENGAGEMENT DE LA PHASE OPTIONNELLE DE MODÉLISATION ET AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR RÉALISATION DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA MODÉLISATION

Phase modélisation

Le Maire informe le conseil que le bureau d'études IRH a terminé la phase 1 « analyse du système de distribution existant » et 2 « adéquation du système d'alimentation en eau aux besoins futurs » du schéma directeur d'eau potable.

Ce dernier avait proposé dans son offre initiale une prestation optionnelle : la modélisation dont le coût total pour l'ensemble des communes du groupement est de 7 980€ HT et plus particulièrement pour Sergines de 1730€ HT, le tout subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%

Avant de poursuivre l'étude, les communes doivent se prononcer sur la levée de l'offre optionnelle.

La modélisation a pour objectif de reproduire le fonctionnement actuel du réseau d'eau potable afin de pouvoir tester les scénarii envisagés en phase 3 ou toute autre action sur le réseau.

Le modèle permet de comprendre le fonctionnement du réseau et mettre en évidence les insuffisances pour différentes périodes caractéristiques en situation actuelle, prochaine et future ; et constitue ainsi un véritable outil d'aide à la décision. Le conseil délibère et accepte pour la commune de Sergines de réaliser la modélisation.

12 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude LEROY avec procuration de Mme Anne-Paule RALUY).

Travaux préparatoires et avenant à la convention de groupement de commande

Le Maire informe le conseil qu'avant de lancer la phase modélisation, les communes vont devoir effectuer quelques petits travaux (changement des compteurs signalés ou mal posés etc.). Le conseil accepte

Ces travaux, même s'ils sont directement liés au schéma directeur, n'étaient pas prévus initialement dans le cadre du groupement de commande.

Le conseil accepte d'apporter un avenant à la convention pour incorporer ces travaux préparatoires à la modélisation et habiliter la commune de Sergines, en qualité de coordonnatrice du groupement, à demander un devis pour l'ensemble des communes et solliciter l'Agence de l'eau pour une aide à hauteur de 40%.

12 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude LEROY avec procuration de Mme Anne-Paule RALUY).

SUPPRESSION DU BUDGET CCAS ET DÉLIBÉRATION POUR REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIÈRE AU BUDGET COMMUNAL

Le Maire informe le conseil que la loi NOTRe rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il reste obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. Les communes de moins de 1500 habitants ayant créé un CCAS peuvent choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal.

Le budget CCAS étant utilisé à ce jour uniquement pour les dépenses liées aux colis de Noël et goûter pour les seniors, le Maire propose au conseil pour simplifier les démarches administratives et budgétaires de supprimer le budget CCAS. Les dépenses afférentes seront évidemment reprises au sein du budget général et les actions resteront maintenues en concertation avec les bénévoles et élus actuels du conseil d'administration du CCAS.

En recettes, les concessions cimetièrre actuellement versées pour partie au budget CCAS seront intégralement affectées au budget communal.

Monsieur Jean-Claude LEROY donne lecture par procuration d'un courrier de Mme Anne-Paule RALUY qui s'oppose à la suppression du BP CCAS.

Le conseil vote et décide à la majorité des voix exprimées de supprimer le budget CCAS.

12 voix pour et 2 contre (M. Jean-Claude LEROY et Mme Anne-Paule RALUY).

PERSONNEL COMMUNAL

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU CONTRAT EMPLOI Avenir POSTE AGENT POSTAL COMMUNAL DE 20H A 23H HEBDOMADAIRES

Le Maire fait part au conseil qu'après retour d'expérience d'autres agences postales communales voisines, il s'avère nécessaire de passer le contrat de l'agent postal communal de 20h à 23h hebdomadaires de manière à y intégrer un temps journalier avant ouverture et après fermeture de l'agence postale. Le conseil accepte de modifier le contrat d'accompagnement dans l'emploi, « emploi avenir » à compter du 1^{er} février 2017.

DÉMISSION ET CRÉATION DE CONTRATS DANS LE CADRE DES NAP PAR DÉCISION QUI S'IMPOSE AUX COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Suite à la démission d'un agent aux NAP en janvier 2017 et au besoin de renforcement de l'effectif d'encadrement, le conseil décide de recruter deux nouveaux animateurs à compter du 1^{er} février 2017.

INTÉGRATION DES CADRES D'EMPLOIS D'ADJOINT DU PATRIMOINE ET D'ADJOINT TECHNIQUE, ET DU NOUVEL AGENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE COMPTABLE AU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Le conseil a délibéré fin 2016 pour instaurer le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) pour les cadres d'emploi éligibles (ATSEM, adjoints d'animation, adjoints administratifs, rédacteur, attaché). Cette disposition s'applique depuis le 01/01/2017 également aux adjoints du patrimoine. Le conseil décide d'intégrer ce grade au nouveau régime indemnitaire.

Les textes ne sont pas encore parus pour le cadre d'emploi des adjoints techniques mais le conseil délibère d'ores et déjà, et précise que dès parution des décrets le RIFSEEP s'appliquera également à ces agents.

Enfin le conseil intègre au régime indemnitaire le poste de remplaçante de la secrétaire comptable à compter du 1^{er} mars 2017.

RÉVISION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DES CANTONS DE PONT-SUR-YONNE ET SERGINES

Suite à l'augmentation du SMIC, le conseil accepte les termes de la révision de la convention de mise à disposition de personnel par l'AICPYS qui actualise les taux horaires.

REMPLACEMENT DE LA CANTINIÈRE DURANT UNE PÉRIODE DE CONGÉ MALADIE DU 30 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2017

Le conseil accepte la convention de prestations de service de l'EURL la Cantine de l'Ecu, gérée par Monsieur Quentin CROQUET pour effectuer le remplacement pour congé maladie de la cantinière du groupe scolaire.

ACCORD DE PRINCIPE SUR DÉCISION D'ARRÊT DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES A LA RENTRÉE 2017

Le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées pour assurer le service, imposé par l'Etat, des Nouvelles Activités Périscolaires (difficultés de recrutement de personnel, d'encadrement, de sécurité dans le cadre des déplacements pour activités etc). Il propose au conseil d'étudier la possibilité d'arrêter ce service.

Monsieur Jean-Claude LEROY donne lecture par procuration d'un courrier de Mme Anne-Paule RALUY qui s'oppose à la suppression des NAP.

Le Maire formule la question du vote : « Etes-vous d'accord pour étudier l'arrêt du service des NAP à la fin de l'année scolaire 2016/2017? »

Le conseil vote et décide à la majorité des voix exprimées de mener une étude d'impact sur l'arrêt des NAP à la rentrée de septembre 2017.

13 voix pour et 1 contre (Mme Anne-Paule RALUY).

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL SEDI POUR RECENSEMENT MILITAIRE

Le conseil accepte le renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel SEDI pour le recensement militaire des jeunes de 16 ans pour un coût annuel de 45€ HT.

CONVENTION CADRE ENTRE LA CCYN ET LA COMMUNE DE SERGINES POUR MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR INTERCOMMUNAL POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL : AVENANT FINANCIER

La commune a délibéré pour transférer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à la CCYN. Un avenant à la convention est proposé pour définir les dispositions financières.

Les services rendus par le service instructeur de la CCYN donnent lieu à remboursement des charges de fonctionnement par la commune. Pour l'année 2016 le montant total est de 6 924.01€.

Un nouvel avenant sera conclu pour la participation financière des années 2017 et suivantes.

Le conseil donne son accord pour engager la dépense.

CONTRIBUTION 2017 DU SDIS CONCERNANT LE CENTRE DE SECOURS DE SERGINES

Le conseil accepte le montant de la contribution à verser au SDIS de 31.319.53€ pour l'année 2017.

MISE A JOUR DU NOMBRE DE POINTS LUMINEUX TRANSFÉRÉS DANS LE CADRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SDEY ET MAINTENANCE


Dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public au SDEY, la commune a confié la maintenance des équipements. La commune avait à cet effet indiqué par délibération le nombre de visites de maintenance retenu pour Sergines (3 passages annuels) et le nombre de points lumineux (343) à entretenir.

La commune maintient cette décision.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 10 février 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,



André PITOU